

Cinq idées pour rebooster le Sénat

PARLEMENTS Depuis la sixième réforme de l'Etat, la « haute assemblée » a perdu de sa superbe

- L'utilité du Sénat est remise en cause par certains.
- D'autres plaident pour étendre son champ d'action.
- La preuve par quelques sénateurs.

Le Sénat vient d'adopter, le 16 décembre, son budget 2017. En baisse (lire ci-dessous), comme son personnel. C'est que l'assemblée a perdu de sa superbe depuis la 6^e réforme de l'Etat, qui lui a laissé peu de compétences législatives, si ce n'est en matière constitutionnelle, de lois spéciales et de lois de financement. Pour le reste, celle qu'on appelait autrefois la « haute assemblée » en est réduite à des « rapports d'information », certes à haute valeur ajoutée mais pas forcément suivis d'effet (elle en a rédigé sur la mobilité, la gestation pour autrui, la transposition des directives européennes en droit belge, la pauvreté infantile, les apatrides...).

Voilà pourquoi certains rêvent de se passer de l'institution. La N-VA ne fait pas mystère de sa volonté de supprimer le Sénat dès la prochaine réforme de l'Etat. Et dans chaque parti, cette tendance gagne du terrain. « Nous subissons de manière incessante des attaques inacceptables et profondément injustes, particulièrement dans une certaine

presse au nord du pays », lance d'ailleurs la présidente de l'assemblée, Christine Defraigne (MR). « C'est difficile d'être toujours sur la défensive, de devoir toujours tout justifier. »

Mais la tendance inverse existe aussi. Comme on le découvrira dans les témoignages ci-dessous, il se trouve, dans quasi tous les partis, des mandataires qui souhaitent redonner au Sénat davantage de compétences ou élargir son champ d'action. Jugeant qu'aujourd'hui, il est au milieu du gué. « La situation actuelle ne me satisfait pas, confie aussi Christine Defraigne, qui s'exprime à titre personnel après deux ans au perchoir. Je dois déployer une énergie usante pour essayer de préserver ce que je peux de l'outil. On a fait un compromis à la belge, mais il faut maintenant y réfléchir. » Elle plaide donc « pour une évaluation de la 6^e réforme de l'Etat, qu'on voie ce qui va et ce qui ne va pas ». Réforme qui, dit-elle, « a été mauvaise pour le Sénat, car on a voulu doter le Parlement d'une chambre des Communautés et des Régions, mais on a minimisé la participation des entités fédérées à la norme fédérale ; on aurait dû élargir le spectre. Malgré tout, cette réforme permet pas mal de choses : si nos rapports d'information étaient suivis de textes de loi ou décrets, on pourrait améliorer le fonctionnement de l'Etat. »

Comme d'autres, la présidente envi-

sage de rendre des compétences à son hémicycle. « Il y a des adversaires du Sénat dans tous les partis, mais dans tous les partis, il n'y a pas que des adversaires du Sénat », assure-t-elle. La preuve par la majorité des sénateurs que nous avons sondés. Voici, selon eux, cinq matières que l'on pourrait confier au Sénat pour le rebooster. Et prouver son utilité.

1 Devenir un comité de concertation pour le législatif. Le comité de concertation tente de régler les conflits de compétences entre entités fédérale et fédérées. « A l'avenir, il faudrait réfléchir à un rôle de suivi du comité de concertation pour le Sénat », estime le sénateur Philippe Henry (Ecolo). Steven Vanackere (CD&V) renchérit : « Il faut un lieu où s'organise la concertation entre Régions. Pour les parlementaires, c'est le Sénat. »

2 Un vrai pouvoir législatif. Le travail législatif du Sénat est désormais fort limité. Ce que regrette le sénateur Philippe Mahoux (PS). « A l'avenir, on devrait rendre l'initiative législative au Sénat. Au moins sur les thèmes que nous sommes amenés à analyser, précise-t-il. Sinon, nous arrivons au bout d'un travail de réflexion sans pouvoir le concrétiser par des textes législatifs. »

3 Les questions bioéthiques en particulier. « Ces débats demandent du temps et de la distance, plaide Christine Defraigne. Nous avons fait un rapport d'information sur la gestation pour autrui, mais la Chambre ne bouge pas et nous n'avons pas de pouvoir législatif. On pourrait aborder l'euthanasie dans le cadre de maladies dégénératives. » Avec un pouvoir législatif à la clé.

4 Les traités internationaux. L'idée de confier leur signature au Sénat, qui représente les entités fédérées, avait été évoquée durant les négociations de la 6^e réforme de l'Etat, mais s'était heurtée au refus du CD&V. Selon la libérale Defraigne, « pour éviter la paralysie qui est totalement confédéraliste, comme on l'a vu sur le Ceta, la discussion pourrait avoir lieu au Sénat ».

5 Les questions d'organisation judiciaire. « Elles relèvent d'une compétence partagée entre le fédéral et les entités fédérées, note Christine Defraigne, qui les verrait donc bien tomber dans le giron du Sénat. Prenez la transaction pénale : s'il n'y avait pas eu le regard des sénateurs, tout serait passé en l'état et le texte n'aurait pas été valable. Ce sont des matières qui engagent tout le monde en matière judiciaire et qui mériteraient une seconde lecture au Sénat. » ■

MARTINE DUBUISSON
et PASCAL LORENT

BUDGET

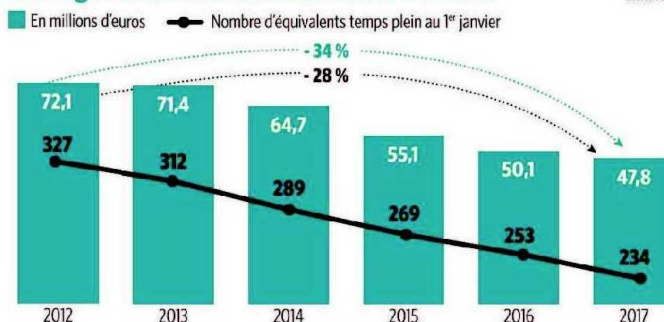
Une baisse constante

Le Sénat connaît une baisse constante de sa dotation. 47,7 millions sont prévus pour 2017, soit 34 % de moins qu'en 2012, avant la sixième réforme de l'Etat. La même courbe touche le personnel : des 327 équivalents temps plein de 2012, il en restera 234 en 2017 (-28 %). Une bonne moitié de ce budget est consacrée aux frais de personnel ; 10 millions vont au financement des groupes politiques ; 4 millions aux pensions.

Notons que le Sénat assure seul le paiement des 35 agents de sécurité du Parlement, alors que 90 % sont utilisés par la Chambre. Les deux assemblées se partagent à 50-50 différents frais (entretien, restaurants...), mais plusieurs sénateurs veulent revoir cette clé à 80-20 en fonction de qui utilise quoi. Rappelons qu'un sénateur issu d'une assemblée régionale ne touche pas de salaire supplémentaire ; les dix sénateurs cooptés perçoivent un demi-salaire de parlementaire.

Le budget et les effectifs statutaires du Sénat

LE SOIR - 30/12/16
Source : Sénat



Supprimer au profit de contacts directs entre parlements

Jan Peumans (N-VA)

Le président du parlement flamand l'avoue : « Je suis membre du Sénat pour avoir plus de contacts avec les francophones. » Mais l'utilité du Sénat, il ne la voit pas : « Cette année, j'ai été à deux plénières. Pour le reste, on fait des rapports d'information. J'ai participé à celui sur les relations entre la SNCB et les transports régionaux ; on était cinq ou six, la motivation est donc faible. » Pour lui, « s'il y a une nouvelle réforme de l'Etat, il faut supprimer le Sénat. Je l'entends dire aussi par des sénateurs qui étaient enthousiastes au début ». Jan Peumans juge qu'« il serait plus important d'avoir des contacts directs entre parlements régionaux. Le 10 janvier, nous aurons ainsi une rencontre entre parlements flamand, wallon, bruxellois et germanophone sur le financement des communes. Nous aurons aussi une réunion avec le parlement bruxellois sur la mobilité. Et une autre avec la Communauté française sur l'accord culturel que nous avons conclu. C'est plus efficace que ce qui se passe au Sénat car, au parlement flamand, on ne fait rien avec les rapports d'information du Sénat ».

MA.D.

Contrôler le fédéralisme à la belge

François Desquesnes (CDH)

Pour le chef de groupe CDH, « on redonne des compétences au Sénat, ou il doit disparaître. Il est compétent pour des choses très importantes (Constitution, lois spéciales, loi de financement), ce qui est cohérent dans une logique fédérale ; mais le système participatif confisque le débat institutionnel. Le rôle du Sénat par rapport aux règles de fonctionnement de la Maison Belge n'a de sens que si on lui laisse une marge de manœuvre. Or, l'accord de majorité prévoit que l'on ne touche pas à ces matières. » Donc : « Soit on dit que le Sénat n'a pas de sens, mais on casse le lien entre Etat fédéral et entités fédérées ; soit on redéfinit les compétences pour en faire une assemblée où l'on

peut faire le bilan et interpellier sur le fédéralisme à la belge, la loyauté fédérale, en étant un peu le pendant du comité de concertation pour les exécutifs. Si on n'a rien à faire en termes de travail législatif et de contrôle de l'exécutif, on ne peut que réfléchir et se concerter. C'est sympa, mais il ne faut pas un Sénat pour cela. La situation actuelle n'est pas satisfaisante. »

MA.D.

Rendre l'initiative législative au Sénat

Philippe Mahoux (PS)

Pour Philippe Mahoux (PS), un Etat fédéral comme la Belgique a besoin d'une « assemblée politique de parlementaires issus des entités fédérées ». « Particulièrement quand l'Etat de droit est contesté », ajoute-t-il. Pour l'heure, la seule compétence utilisée par le Sénat, c'est celle des rapports d'information. « Nous avons rédigé et voté un rapport sur les apatrides. C'est important quand on se souvient que le débat sur le retrait de la nationalité a été évoqué cette année. » Pour le sénateur socialiste, l'éventail des compétences du Sénat reste incomplet. « A l'avenir, on devrait rendre l'initiative législative au Sénat car les règles qui ont été mises en place rendent l'évocation législative pratiquement impossible. » Une possibilité de proposer des lois qui ne s'appliqueraient toutefois pas à toutes les matières. « Mais au moins sur les thèmes que nous sommes amenés à analyser, précise-t-il. Sinon, nous arrivons au bout d'un travail de réflexion sans pouvoir le concrétiser par des textes législatifs. Cela pose problème. »

P.L.T.

Devenir un help desk du fédéralisme

Philippe Henry (Ecolo)

Pour Philippe Henry (Ecolo), « le rôle du Sénat est utile » mais son fonctionnement incomplet car il ne peut contrôler le gouvernement. « Nous ne pouvons pas le sanctionner. Nous sommes donc en manque de pouvoir législatif. Cela rend l'assemblée sans grand impact

politique. »

Et le sénateur écologiste de souhaiter une évolution supplémentaire de son assemblée. « L'impact réel du Sénat est encore insuffisant, mais il pourrait devenir une sorte de help desk du fédéralisme belge. A l'avenir, il faudrait réfléchir à un rôle de suivi du comité de concertation. Chaque gouvernement répond à son parlement mais il n'y a pas de niveau parlementaire correspondant à celui du comité de concertation. On pourrait y tenir un exposé et un échange pour mener un suivi de ce comité qui constitue l'intersection de nos gouvernements. »

Il ajoute : « Nous pourrions aussi mener des évaluations régulières de ce que les gouvernements ont fait de nos recommandations. Ce serait pour eux un incitant à se saisir davantage de nos rapports d'information. »

P.L.T.

Un lieu de concertation entre Régions

Steven Vanackere (CD&V)

Voici un mois, le CD&V a tenu un congrès idéologique. Il a notamment abordé la question de l'existence du Sénat. Avec une réponse positive à la clé, explique Steven Vanackere. « Il faut un lieu où s'organise la concertation entre Régions. Cela existe pour les exécutifs : c'est le comité de concertation. Et pour les parlementaires, c'est le Sénat. Nous nous y rencontrons et y discutons afin de trouver des compromis. Sans quoi, vous limiteriez la concertation au niveau gouvernemental. Et ce n'est pas sage sur le plan démocratique. Il est important d'avoir une approche prenant en compte le point de vue de l'autre Région dans le processus législatif. » Le Sénat a donc trouvé sa place dans le système fédéral belge. « Et nous ne souhaitons pas mettre fin à la logique fédérale. Nos débats au Sénat permettent d'éviter des désagréments pour les citoyens. Il a donc toute son utilité. »

P.L.T.